

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	<b>Date</b> 24 mars 2023	<b>Heure</b> 9h09	<b>Numéro</b> 23.187	<b>Département(s)</b> DESC
	Annule et remplace			

**Auteur-e(-s): Député-e-s interpartis**

**Titre : Pour une répartition plus équitable des bénéfices annuels de la Loterie romande (LoRo)**

**Contenu** (questions posées au Conseil d'État) :

Selon les statuts de la Loterie romande (art. 41), la répartition des bénéfices est distribuée par les organes cantonaux de répartition à raison de 85% pour la culture, le social, l'éducation, le tourisme, etc., et 15% pour le sport, ceci pour la Suisse romande. Certains cantons, dont le nôtre, font un prélèvement (Vaud 25%, Fribourg 7%, Jura 17% et Neuchâtel 10%) leur permettant une attribution particulière, ceci pour nous permettre l'organisation de manifestations extraordinaires d'ampleur.

L'instance qui peut modifier et ratifier les statuts de la Loterie romande est l'Assemblée générale (art. 12) ou, par délégation, le Conseil d'administration.

Nous interpellons le Conseil d'État sur les points suivants :

- Quelle est, dans la délégation neuchâteloise, la proportion de personnes représentant les milieux sportifs ?
- Qu'en est-il dans les autres cantons romands ?
- Lors de la nomination de ses représentant-e-s, des discussions ont-elles eu lieu pour analyser la pertinence de cette répartition 85/15 ? Si non, pourquoi ? Si oui, qu'en est-il ressorti ?
- Comment peut-on expliquer la différence de traitement entre la Romandie et les cantons suisses alémaniques, où la répartition est très souvent plus généreuse pour le sport ?
- Finalement, le Conseil d'État serait-il d'accord pour agir auprès des organes concernés et auprès des autres cantons romands au sein de la Conférence romande des membres de gouvernement concernés par les jeux d'argent (CRJA) pour proposer de modifier ce pourcentage ou pour faire en sorte que les organes cantonaux de répartition dans le domaine sportif touchent 15% des bénéfices de la LoRo, à l'exclusion des paris sportifs, dont le sport bénéficierait à 85% ?

**Développement** (commentaire aux questions) :

Précisons d'emblée que cette interpellation n'a pas pour volonté de remettre en cause l'importance de la culture et que, dans ce domaine, les besoins sont avérés. Ajoutons que, vu la nomination pour une législature de notre représentation au sein des organes de la LoRo, attendre un changement immédiat de la clé de répartition semble illusoire.

Cela dit, lors de la récolte des signatures pour l'initiative « 1% pour le sport », il est clairement apparu qu'il existait une forte incompréhension au sujet de cette répartition 85/15, jugée, très généralement, inéquitable. L'approche suisse alémanique, avec une plus grande latitude des cantons, est également souvent citée comme permettant une plus grande souplesse et une approche plus régionale. Nous sentons du mécontentement dans les milieux sportifs, qui, vu les changements de la société, ne peuvent plus faire appel à un total bénévolat de longue durée. Certains clubs sont sous perfusion ou doivent renoncer à certaines ambitions et freiner les jeunes sportifs, ne pouvant leur offrir l'encadrement nécessaire.

Soulevons encore la question des paris sportifs ! Il nous apparaît qu'il serait justifié que les bénéfices de cette manne profitent de manière plus substantielle au monde sportif.

Pour finir, et en toute transparence, nous précisons que cette interpellation, ou un autre objet parlementaire, sera déposée dans l'ensemble des cantons romands, ceci avec les évidentes particularités locales.

**Souhait d'une réponse écrite : NON**

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Patrick Erard

<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Armin Kapetanovic	Anne Bramaud du Boucheron	Michel Zurbuchen
Pascale Ethel Leutwiler	Brigitte Leitenberg	Niel Smith
Joëlle Eymann	Barbara Blanc	Monique Erard